

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

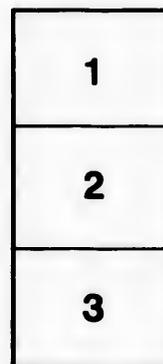
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

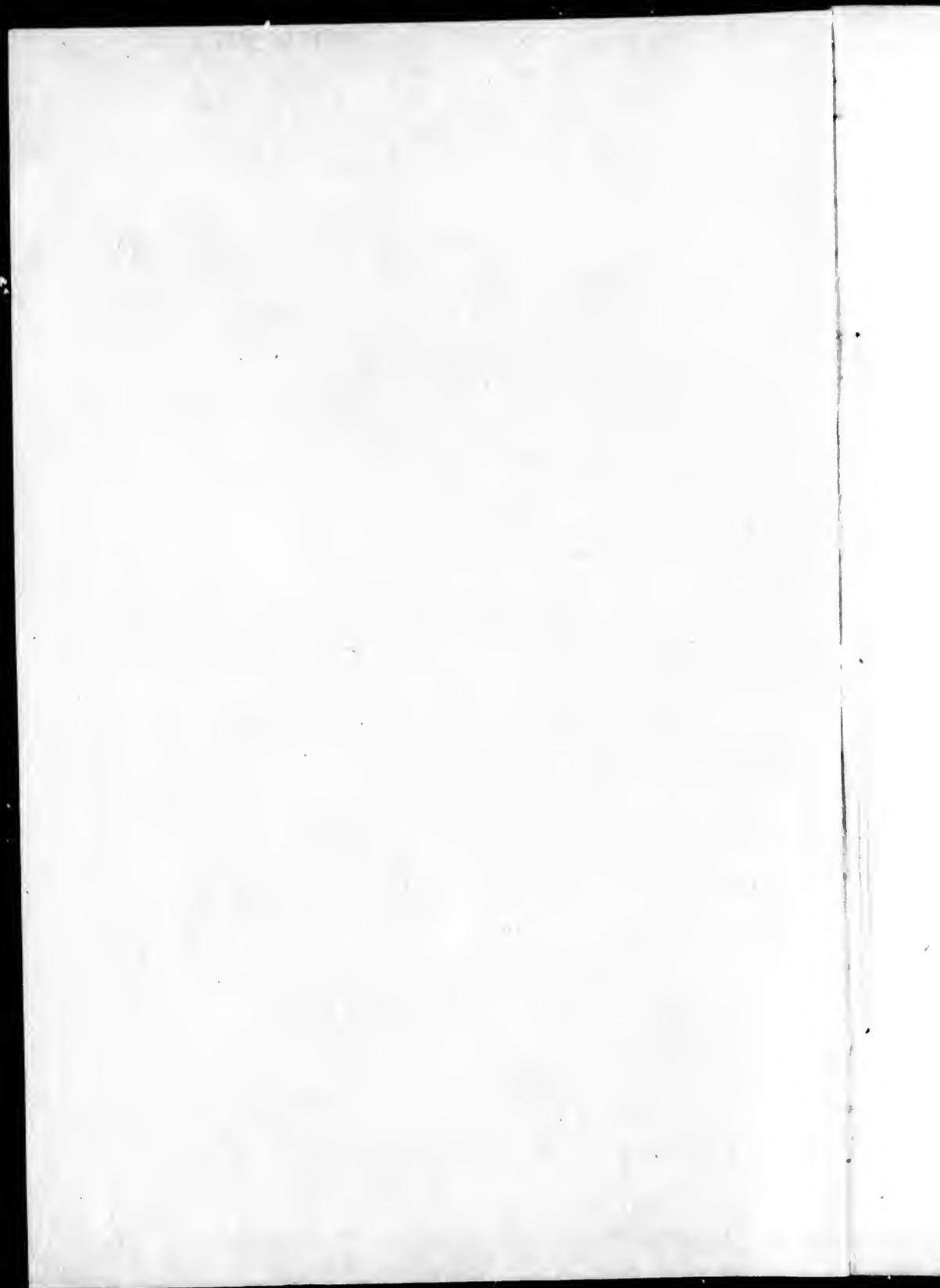
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



ASSOCIATION

DE

PRIERES

POUR

LES PRETRES DEFUNTS.

SANCTA.....ET SALUBRIS EST COGITATIO PRO DEFUNCTIS
EXORARE, UT A PECCATIS SOLVANTUR. (2 Machab. 12. 46.)



Séminaire de Québec

QUEBEC:

IMPRIME PAR W. COWAN ET FILS, RUE ST. JEAN.

—
1843.

3430.M.7.0

ASSOCIATION

DE

PRIÈRES.



QUOIQUE les prêtres aient en mains le sacrifice d'expiation, il arrive souvent que ce sont eux qui y participent le plus tard après leur mort. Un prêtre demande des messes par son testament, mais c'est quelquefois le dernier article auquel on pense, ou bien, l'on ne trouve pas à les faire dire aussitôt qu'on voudrait et qu'il serait convenable. Ce fut pour obvier à ces inconvéniens, que quelques respectables curés formèrent, le 29 janvier 1774, *une association de prières* pour les confrères défunts, qui depuis est devenue nombreuse, et qui a l'honneur de présenter à la tête de ses listes les noms de plusieurs de nos illustres prélats. Les Messieurs du clergé qui ne sont pas encore entrés dans cette louable société sont invités à s'y réunir.

En l'année 1833, la réimpression du livret qui contenait les règles de l'association étant devenue nécessaire, on crut devoir profiter de cette occasion pour introduire quelque réforme dans l'organisation de la dite association, sans rien changer toutefois à son essence. Cette réforme n'ayant au reste d'autre but que de rendre plus facile la communication entre les associés dans le cas où il est question de leur annoncer soit le décès de quelqu'un d'entr'eux, soit l'agrégation de quelque nouveau membre, ne manqua pas de rencontrer leur approbation.

Voici les termes dans lesquels s'exprime au sujet de cette réforme le livret publié en la susdite année 1833.

“ Quoique les règles de l'association ne supposent
 “ point que les membres se réunissent jamais
 “ en assemblée, néanmoins, le 11 octobre 1843, M.
 “ Demers, vicaire général, devenu président depuis la
 “ mort de M. Robert, crut devoir profiter de l'occasion
 “ où plusieurs associés, au nombre de seize, se trou-
 “ vaient réunis au Séminaire de Québec, pour les cons-
 “ tituer en assemblée. Ce fut là, qu'après avoir exposé
 “ les motifs qui l'engageait à se démettre de la prési-
 “ dence, il s'en démit en effet, et proposa qu'elle fût
 “ offerte à Monseigneur l'évêque de Québec, qui voulut
 “ bien l'accepter. Il fut ensuite représenté que, pour

“ organiser l'association d'une manière stable pour l'a-
 “ venir, et se débarrasser pour toujours du soin de faire
 “ des élections, à la mort soit du président soit des syn-
 “ dics, il serait mieux que ces charges fussent attachées
 “ aux situations et non aux personnes. Ce plan fut agréé.
 “ On proposa ensuite d'établir dans chacun des districts
 “ de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, un
 “ vice-président, et de diviser ces districts en arrondis-
 “ semens, pour chacun desquels on établirait un syndic :
 “ ce qui fut aussi admis comme devant rendre les com-
 “ munications plus faciles. Quant au district de Gaspé,
 “ on régla qu'il ne serait considéré que comme un arron-
 “ dissement du district de Québec.”

Quoique depuis la réorganisation de la société, le dis-
 trict de Montréal ait été érigé en diocèse, et qu'il puisse
 paraître au moins convenable qu'à défaut de l'évêque de
 Québec, l'évêque de Montréal soit président, on ne croit
 pas devoir donner une autre forme à cette organisation ;
 et ce, parce qu'il n'est pas probable qu'il arrive jamais
 que l'évêque de Québec ne soit pas membre de l'asso-
 ciation, et parce que, dans le cas même où la chose
 arriverait, ce ne pourrait être que pour un temps pen-
 dant lequel on ne s'accommoderait pas d'un changement
 qui, en introduisant un nouveau mode de communica-
 tions, les rendrait plus difficiles.

Ci-suit l'organisation telle qu'elle fut effectuée en 1833, avec les changemens nécessités par l'état actuel des choses.

Président :—Monseigneur l'évêque de Québec, et à son défaut, c'est-à-dire, s'il n'était pas membre de l'association, le premier ecclésiastique du district de Québec, après le dit Seigneur évêque ; et, à défaut de celui-ci, un des directeurs du Séminaire de Québec, en suivant l'ordre d'ancienneté.

Vice-président du district de Québec :—Le premier ecclésiastique de ce district, après Monseigneur l'évêque de Québec ; et, à son défaut, un des directeurs du Séminaire de Québec, en suivant l'ordre d'ancienneté.

Vice-président du diocèse de Montréal :—Monseigneur l'évêque de Montréal ; et à son défaut, un des grands-vicaires du même diocèse par ordre d'ancienneté ; et, à défaut de ceux-ci, un prêtre de ce même diocèse choisi par le président.

Vice-président du district des Trois-Rivières :—M. le grand-vicaire de ce district ; et, à son défaut, M. le supérieur du Séminaire de Nicolet ; à défaut de celui-ci, M. le directeur du dit Séminaire ; et, à défaut de ce dernier, un des prêtres du même district choisi par le président.

Le
ville
où l
dent
notifi
ceux-
respo

L
ment
désig
sera
dans

T
les l
boun

Le secrétaire de l'association sera un prêtre de la ville de Québec choisi par le président. Dans le cas où le président sera obligé de nommer un vice-président pour quelque district, le secrétaire sera chargé de notifier cette nomination aux autres vice-présidents : et ceux-ci en donneront avis aux syndics de leurs districts respectifs.

DIVISION DES DISTRICTS

EN ARRONDISSEMENTS.

LE curé d'une des paroisses de chaque arrondissement est établi syndic. Mais si le curé de la paroisse désignée n'est point membre de l'association, le syndic sera le membre le plus voisin de cette même paroisse, dans le même arrondissement.

DISTRICT DE QUÉBEC.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au nord du fleuve, depuis les limites du district des Trois-Rivières jusqu'à Charlebourg inclusivement, la ville de Québec et les paroisses

des profondeurs comprises. *Syndic*, M. le chapelain, soit des Ursulines, soit de l'Hôtel-Dieu, soit de l'Hôpital-Général, et en cet ordre. Si aucun d'eux n'était de l'association, le vice-président de ce district nommera un syndic.

SECOND ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses depuis Beauport inclusivement jusqu'à l'extrémité est du district, au nord du fleuve, l'isle d'Orléans, l'isle aux Coudres et les profondeurs comprises. *Syndic*, M. le curé de Beauport.

TROISIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au sud du fleuve, depuis les limites du district des Trois-Rivières jusqu'à St. Thomas inclusivement, les profondeurs comprises. *Syndic*, M. le curé de la Pointe-Lévi.

QUATRIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses depuis le Cap St. Ignace inclusivement, jusqu'au district de Gaspé, les profondeurs comprises. *Syndic*, M. le curé de la Rivière-Ouelle.

CINQUIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les missions du district de Gaspé. Le secrétaire de l'association sera le syndic de cet arrondisse-

ment.
soin a
missio

La
Syn
et, à
de ce
munic
emplo
celles

To
St. R
parois
Cham
le cu

To
et la
Beloe
sivem

ment. Ce sera aussi lui qui sera chargé d'écrire au besoin aux membres de l'association qui desservent les missions du golfe qui ne dépendent plus du diocèse.

DIOCESE DE MONTREAL.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

La ville et toutes les paroisses de l'isle de Montréal. *Syndic*, M. le secrétaire de Mgr. l'évêque de Montréal; et, à son défaut, un prêtre choisi par le vice-président de ce diocèse. Le même syndic sera chargé de communiquer avec les membres de l'association qui seront employés dans les missions du Haut-Canada et dans celles de la Rivière-Rouge et de la Colombie.

SECOND ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au sud du fleuve, depuis St. Régis jusqu'à Longueuil inclusivement, et toutes les paroisses des profondeurs situées au nord de la rivière Chambly jusqu'à St. Joseph inclusivement. *Syndic*, Mr. le curé de Laprairie.

TROISIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées entre la rive sud du fleuve et la rivière Chambly, depuis Boucherville, et depuis Belœil inclusivement, jusqu'à Contrecoeur aussi inclusivement. *Syndic*, Mr. le curé de Varennes.

QUATRIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au sud de la rivière Chambly, depuis la ligne provinciale jusqu'aux limites du district des Trois-Rivières, les profondeurs comprises. *Syndic*, Mr. le curé de St. Denis.

CINQUIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au nord du fleuve, depuis les limites du district des Trois-Rivières jusqu'à Répigny inclusivement, l'isle du Pads et les profondeurs comprises. *Syndic*, Mr. le curé de Berthier.

SIXIEME ARRONDISSEMENT.

L'isle Jésus et toutes les paroisses depuis Lachenaie inclusivement jusqu'à St. Benoît aussi inclusivement, les profondeurs comprises. *Syndic*, Mr. le curé de St. Martin.

SEPTIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au nord du fleuve, depuis la tête de l'isle de Montréal jusqu'au Côteau-du-Lac, à l'exception des paroisses comprises dans le 6e. arrondissement. *Syndic*, Mr. le curé de Soulanges.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.**PREMIER ARRONDISSEMENT.**

Toutes les paroisses de ce district situées au nord du fleuve. *Syndic*, Mr. le chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, et à son défaut, un prêtre choisi par le vice-président de ce district.

SECOND ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses et missions de ce même district situées au sud du fleuve. *Syndic*, M. le curé de Nicolet, s'il n'est pas vice-président; et, à son défaut, Mr. le directeur du Séminaire de Nicolet; et, à défaut de ce dernier, le curé le plus voisin dans le même arrondissement.

RÈGLES DE L'ASSOCIATION.

Jusqu'à l'année 1836, chacun des prêtres de l'association devait dire trois messes pour le repos de l'âme de chaque confrère défunt. Mais en 1836 un grand

nombre d'associés ayant représenté que, le nombre de ces membres s'augmentant considérablement, cette obligation de célébrer trois messes devenait de plus en plus gênante, il fut réglé que l'association serait désormais divisée en deux sections, dont l'une composée de ceux qui voudraient s'en tenir à l'ancienne règle, et l'autre de ceux qui ne voudraient s'obliger à ne célébrer qu'une seule messe. Tel est aujourd'hui l'état de l'association. Ceux des membres tant anciens que nouveaux qui tiennent au droit de trois messes, continuent à en dire un pareil nombre à la mort de chacun d'entr'eux ; mais ils n'en ont qu'une à dire à la mort de ceux qui ont consenti à n'en plus exiger qu'une, comme ils n'en auront aussi qu'une à dire à la mort de ceux qui entreront à l'avenir dans la société, avec l'intention expresse de n'en dire qu'une seule pour les associés défunts. La seconde intention de ces messes, en quelque nombre qu'elles soient, est comme ci-devant, d'obtenir de Dieu la grâce d'une bonne mort pour celui dont le décès doit suivre immédiatement. Ces messes doivent se dire aussitôt que l'on a reçu avis de la mort d'un associé.

On placera ci-après deux listes, dont l'une renfermera les noms des associés de la section de trois messes, et l'autre ceux des associés de la section d'une messe.

le nombre de ceux des membres de l'association qui, par infirmité, cette obligation ou par leur trop grand âge, ne peuvent plus dire eux-mêmes les messes prescrites par les règles, jouissent le plus en plus encore du bienfait de l'association, mais ils les doivent trait désormais encore du bienfait de l'association, mais ils les doivent faire dire, s'ils le peuvent.

et l'autre de Tout prêtre qui est admis dans l'association est obligé de dire une messe pour les associés défunts, et pour célébrer qu'une de dire une messe pour les associés défunts, et pour l'association. remplir la seconde intention ci-dessus proposée, que aux qui tien- l'on doit regarder comme grandement importante. à en dire un

eux ; mais ils Tout prêtre qui désire être admis dans l'association qui ont con- s'adresse soit au président soit à l'un des vice-présidents, n'en auront qui l'inscrit dans son catalogue, et donne ou fait donner treront à l'a- avis de son agrégation aux autres vice-présidents, les- esse de n'en quels le notifient aux syndics de leurs districts respectifs, La seconde et ceux-ci aux autres membres de leurs arrondissemens bre qu'elles respectifs. Si celui qui désire s'agrèger s'est adressé dieu la grâce à un des vice-présidents, celui-ci en donne avis au prési- doit suivre dent ainsi qu'aux autres vice-présidents. lire aussitôt

renfermera Lorsque'il meurt quelque membre de l'association, le messes, et syndic de son arrondissement, ou le membre le plus voi- messe. sin, dans le même arrondissement, si le défunt était syndic, en donne promptement avis au président et aux membres de son arrondissement. Le président fait don-

ner avis de ce décès par le secrétaire de l'association aux vice-présidens des différens districts; ceux-ci le notifient ou le font notifier aux syndics de leurs districts, et ces derniers aux membres de leurs arrondissemens respectifs. Il n'y a que le syndic de l'arrondissement du défunt auquel il n'est pas nécessaire de donner avis de ce décès.



DES E

1—

2—

3—

4—

5—

14—

15—

16—

NECROLOGE

DES EVEQUES ET DES PRETRES DE L'ASSOCIATION, JUSQU'AU

MOIS DE NOVEMBRE, 1843.

- 1—Mgr. PIERRE DENAUT, évêque de Québec,
- 2—Mgr. JOSEPH OCTAVE PLESSIS, évêque de Québec,
- 3—Mgr. BERNARD CLAUDE PANET, év. de Québec,
- 4—Mgr. JEAN JACQUES LARTIGUE, év. de Montréal.
- 5—MM. Cherrier,
- 6—Conefroy,
- 7—Deschenaux,
- 8—Robert,
- 9—Noisieux,
- 10—Deguise,
- 11—J. B. Bedard,
- 12—Cadieux,
- 13—Tabeau,

Vicaires Généraux.

MESSIEURS.

- | | |
|-----------------|----------------|
| 14—Desligneris, | 17—Marchand, |
| 15—Duburon, | 18—Petit, |
| 16—Renoyer, | 19—Duchouquet, |

20—Proulx,
 21—Payet,
 22—Jos. Martel,
 23—Pétrimoulx,
 24—Gamelin,
 25—Carpentier,
 26—Papin,
 27—Robert,
 28—Raizenne,
 29—Fillion,
 30—St. Germain,
 31—Lataille,
 32—Gervaise,
 33—Dufrost,
 34—Racine,
 35—Campeau,
 36—Pre. Martel,
 37—Picard,
 38—Menard,
 39—Beaumont,
 40—Dubois,
 41—Marcereau,
 42—Durouvray,
 43—Porlier,

44—Lemaire,
 45—Chs. Perrault,
 46—Demeulles,
 47—Curateau,
 48—Chenest,
 49—Ducondu,
 50—Jos. Dorval,
 51—Lenoir,
 52—Compain,
 53—Duval,
 54—R. P. Pétrimoux,
 55—Gosselin,
 56—Ls. Bedard,
 57—Vidal,
 58—Gallet,
 59—R. P. Dugast,
 60—Berthiaume,
 61—Sabrevois de Bleury,
 62—Ign. Dorval,
 63—Mailloux,
 64—Pouget,
 65—Pinet,
 66—Bertrand,
 67—Duchouquet,

68—
 69—
 70—
 71—
 72—
 73—
 74—
 75—
 76—
 77—
 78—
 79—
 80—
 81—
 82—
 83—
 84—
 85—
 86—
 87—
 88—
 89—
 90—
 91—

MESSIEURS.

- | | |
|-----------------------------|----------------------|
| 68—Lancto, | 92—Genest, |
| 69—Ecuyez, | 93—Desforges, |
| 70—Deguire, <i>senr.</i> | 94—Girouard, |
| 71—Frs. Brunet, | 95—Hébert, |
| 72—Fréchette, | 96—Périnault, |
| 73—Vinet, | 97—Begin, |
| 74—Rinfrette, | 98—De Labroquerie, |
| 75—Dubord, | 99—Berthelot, |
| 76—Al. Dorval, | 100—Félix, |
| 77—De Borniol, | 101—Taschereau, |
| 78—Gaillard, | 102—Courtin, |
| 79—Cazeneuve, | 103—Bardy, |
| 80—Verrault, <i>senr.</i> , | 104—Bélair, |
| 81—Deguire, <i>junr.</i> , | 105—J. B. Gatien, |
| 82—P. Vézina, | 106—Roy, |
| 83—Cornellier, | 107—Brouillet, |
| 84—Bélangier, | 108—Vallée, |
| 85—Bruguier, | 109—Consigny, |
| 86—Prévost, | 110—De Boucherville, |
| 87—Foucher, | 111—Ol Germain, |
| 88—Bro, | 112—Serrand, |
| 89—J. B. Fortin, | 113—Gibert, |
| 90—Dumouchel, | 114—Martin, |
| 91—Kimber, | 115—Huot, |

MESSIEURS.

- | | | |
|----------------------------|---------------------------|------|
| 116—Bezeau, | 140—Vârin, | |
| 117—De Calonne, | 141—Raimbault, | 164— |
| 118—Jean, | 142—Keller, | 165— |
| 119—J. B. Pâquin, | 143—J. B. Lajus, | 166— |
| 120—Prosp. Gagnon, | 144—Arsenault, | 167— |
| 121—P. Bourget, | 145—Delaunais, | 168— |
| 122—Verrault, <i>junr.</i> | 146—M. Amiot, | 169— |
| 123—Ign. Leclair, | 147—Raby, | 170— |
| 124—Le Courtois, | 148—Painchaud, | |
| 125—Cuth. Loranger, | 149—Jos. Gagnon, | |
| 126—Rocher, | 150—Alinotte, | |
| 127—Ol. Viau, | 151—R. Fl. Lajus, | |
| 128—Hamel, | 152—Pigeon, | |
| 129—Desfossés, | 153—Hot, | |
| 130—Ign. Archambault, | 154—Ant. Bedard, | |
| 131—J. B. Boucher, | 155—M. Dufresne, | |
| 132—M. Brunet, | 156—Raph. Pâquet, | |
| 133—Laur. Aubry, | 157—Odelin, | |
| 134—Ls. Lamotte, | 158—Chèvrefils, | |
| 135—Robitaille, | 159—Daveluy, | |
| 136—Chaboillez, | 160—Fl. Leclair, | |
| 137—Raizenne, | 161—Jos. Boissonnault, | |
| 138—Létang, | 162—Decoigne, | |
| 139—Al. Durocher, | 163—Frs. De Bellefeuille, | |

MESSIEURS.

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| 164—Villade, | 171—Théoph. Fréchette, |
| 165—Brodeur, | 172—Tessier, |
| 166—P. Grénier, | 173—Paschal Trudel, |
| 167—Anger, | 174—Fournier, |
| 168—Lejantel, | 175—Jacques Harper, |
| 169—Aug. Blanchet, | 176—Jos. Oct. Fortier, |
| 170—Jules Desrochers, | |

ault,

feuille,

CATALOGUE

DES

ASSOCIES.

ASSOCIES DE LA SECTION DES TROIS MESSES.

- | | | |
|---|---------------------------|----|
| 1—Mgr. JOSEPH SIGNAY, évêque de Québec, | | 16 |
| 2—Mgr. JOS. NORBERT PROVENCHER, év. de Juliopolis, | | 17 |
| 3—Mgr. PIERRE FLAVIEN TURGEON, évêque de Sidyme, | | 18 |
| 4—Mgr. IGNACE BOURGET, évêque de Montréal, | | 19 |
| 5—Mgr. FR. NORBERT BLANCHET, vicaire apostolique
de la Colombie. | | 20 |
| 6—MM. Jérôme Demers, | } | 21 |
| 7—Thomas Maguire, | | 22 |
| 8—Pierre Viau, | | 23 |
| 9—Jean Bte. Kelly, | | 24 |
| 10—Antoine Manseau, | | 25 |
| 11—Antoine Gagnon, | | 26 |
| 12—François Demers, | | 27 |
| 13—Hyacinthe Hudon, | | 28 |
| 14—Paul L. Archambault, | | 29 |
| 15—Alexis Mailloux, | | 30 |
| | <i>Vicaires Généraux,</i> | 31 |
| | | 32 |
| | | 33 |
| | | 34 |
| | | 35 |
| | | 36 |
| | | 37 |
| | | 38 |

MESSIEURS.

- 16—Janvier Leclair,
 17—Michel Mâsse,
 18—Urbain Orfroy,
 19—Jean Bte. Perras, *senr.*
 20—François Boissonnault,
 21—Pierre René Joyer,
 22—Antoine Parant,
 23—Louis Frs. Parant,
 24—Alexis Leclair,
 25—Phil. Aug. Parant,
 26—Joseph Morin,
 27—Nicolas Dufresne,
 28—Jos. Marie Bellenger,
 29—Joseph Marcoux,
 30—George Hilaire Besserer,
 31—Louis Gagné,
 32—Pierre Marie Mignault,
 33—Joseph Onésime Léprohon,
 34—René Ol. Bruneau,
 35—Jean Bte. Madran,
 36—Antoine Duranseau,
 37—Laur. Thomas Bedard,
 38—Pierre Clément,

SES.

liopolis,

Sidyme,

ostolique

ux,

MESSIEURS.

- 39—Chs. Jos. Primeau,
 40—Jean Frs. Gagnon,
 41—Jos. Sevère Nic. Dumoulin,
 42—Toussaint Lagarde,
 43—Laurent Noël Amiot,
 44—Louis Gingras,
 45—Michel Quintal,
 46—Edouard Faucher,
 47—Pierre Béland,
 48—Frs. Xavier Leduc,
 49—Ant. Gosselin, *senr.*
 50—François Labelle,
 51—Thomas Pepin,
 52—Jean Olivier Giroux,
 53—Edouard Labelle,
 54—Pierre Bedard,
 55—Pierre Damase Ricard,
 56—Flavien Durocher,
 57—Thomas Caron, *senr.*
 58—Louis Marie Lefebvre,
 59—Jean Bte. Maranda,
 60—Pierre Lafrance,
 61—Chs. Frs. Baillargeon,

62—F

63—J

64—H

65—P

66—E

67—H

68—F

69—L

70—A

71—H

72—H

73—H

74—H

75—

76—

MESSIEURS.

- 62—Ferdinand Belleau,
- 63—Jean Holmes,
- 64—Henri Liboire Girouard,
- 65—Patrice McMahon,
- 66—Edouard Quertier,
- 67—Hector Ant. Drolet,
- 68—François L'heureux,
- 69—Louis Barth. Brien,
- 70—Alexis Fréd. Truteau,
- 71—Hubert Robson,
- 72—François Lamarre,
- 73—Frs. Paschal Porlier,
- 74—F. X. Bellarmin Ricard,
- 75—Jean Bte. Labelle,
- 76—Joseph Barret,



ASSOCIES DE LA SECTION D'UNE SEULE MESSE.



- | | | | |
|---|------------|---------------------------|-----|
| 1—Mgr. REMI GAULIN, évêque de Kingston, | | | 21- |
| 2—MM. Thomas Cooke, | } | <i>Vicaires Généraux,</i> | 22- |
| 3—Marc Chauvin, | | | 23- |
| 4—Célestin Gauvreau, | | | 24- |
| | | | 25- |
| | MESSIEURS. | | 26- |
| 5—Félix Gatien, | | | 27- |
| 6—Romuald Paré, | | | 28- |
| 7—Jean Bte. Roupe, | | | 29- |
| 8—Jean Louis Beaubien, | | | 30- |
| 9—Jacques Lebourdais, | | | 31- |
| 10—Louis Marcoux, | | | 32- |
| 11—F. X. Marcoux, <i>senr.</i> | | | 33- |
| 12—F. X. Côté, | | | 34- |
| 13—Jos. Claude Poulin de Cœurval, | | | 35- |
| 14—Chs. Jos. Ducharme, | | | 36- |
| 15—Barthélemi Fortin, | | | 37- |
| 16—Jacques Pâquin, | | | 38- |
| 17—Jos. Edouard Morissette, | | | 39- |
| 18—Pierre Duguay, | | | 40- |
| 19—Jos. Etienne Cécil, | | | 41- |
| 20—Louis Joseph Desjardins, | | | 42- |
| | | | 43- |

MESSIEURS.

- 21—Joseph Lacasse,
22—Jos. Phil. Lefrançois,
23—Clément Aubry,
24—Jos. David Delisle,
25—Jean Bte. St. Pierre,
26—Michel Ringuet,
27—Magloire Blanchet,
28—Joseph Aubry,
29—Thos. Ferruce Destroismaisons,
30—Amable Brais,
31—Louis Poulin,
32—Hugues Paisley,
33—Julien Courteau,
34—Isidore Poirier,
35—Hubert Tétreau,
36—Charles Begin,
37—Georges Stan. Derome,
38—Jean Bte. Bernier,
39—Pierre Roy,
40—Ls. Ant. Montminy,
41—Jean Elie Sirois,
42—Toussaint Victor Papineau,
43—Pierre Villeneuve,

MESSIEURS.

44—Charles Dion,	67
45—Benj. Desrochers,	68
46—Jean Chs. Prince,	69
47—Jean Bte. Potvin,	70
48—F. X. Delâge,	71
49—Narcisse Chs. Fortier,	72
50—Ferdinand Gauvreau,	73
51—Louis Théoph. Fortier,	74
52—Joseph Laberge,	75
53—Et. Edouard Parant,	76
54—Jean Bte. Ant. Ferland,	77
55—Chs. Félix Cazeau,	78
56—Etienne Chartier,	79
57—Charles Harper,	80
58—F. X. Marcoux, <i>junr.</i>	81
59—David Henri Têtu,	82
60—François Bonin,	83
61—Frs. Germain Loranger,	84
62—Michel Marie Brien,	85
63—Patrice Burke,	86
64—Edouard Montminy,	87
65—Luc Aubry,	88
66—Godfroy Tremblay,	89

MESSIEURS.

- 67—Félix Perrault,
- 68—Chs. Léon Vinet,
- 69—Léon Gingras,
- 70—Joseph Quevillon,
- 71—Charles Larocque,
- 72—Paschal Pouliot,
- 73—Frs. Hilaire Belle-isle,
- 74—Jos. Olivier Leclerc,
- 75—Paschal Brunet,
- 76—Pierre Menard,
- 77—Eusèbe Durocher,
- 78—Jos. OI Archambault,
- 79—Jean Bte. Dupuis,
- 80—Louis Moïse Brassard,
- 81—Théophile Brassard,
- 82—Nicolas Tol. Hébert,
- 83—Charles Chiniquy,
- 84—Pierre Huot,
- 85—Louis Jacq. Deligny,
- 86—F. X. Desèves,
- 87—Théophile Durocher,
- 88—Vincent Plinguet,
- 89—Etienne Blyth,

MESSIEURS.

90--Alexis Lefrançois,	113
91--Joachim Boucher,	114
92--Jos. David Déziel,	115
93--Etienne Birs,	116
94--Etienne Baillargeon,	117
95--Henri Marcotte,	118
96--Léon Martin Noël,	119
97--Zéphirin Sirois,	120
98--Joseph Gaboury,	121
99--Antoine Langevin,	122
100--Pierre Beaumont,	123
101--Modeste Demers,	124
102--Isidore Doucet,	125
103--Paul Pouliot,	126
104--Louis Parant,	127
105--Adrien Théberge,	128
106--Michel Carrier,	129
107--Jean Harper,	130
108--Olivier Larue,	131
109--Léandre Brassard,	132
110--Thomas Roy,	133
111--François Boucher,	134
112--Wincelas Fréchette,	135
	136

MESSIEURS.

- 113—Louis Ant. Proulx,
- 114—Michel Lemieux,
- 115—Prisque Gariépy,
- 116—Chs. Isaac Lebrun,
- 117—Louis Léon Belle-isle,
- 118—Jacques Benjamin Grénier,
- 119—Siméon Germain Marceau,
- 120—Joseph Tardif,
- 121—Joseph Sabin Raymond,
- 122—Gaspard Ginguet,
- 123—Edouard Lecours,
- 124—Godfroy Marchessault,
- 125—Rémi Robert,
- 126—Louis Onésime Désilets,
- 127—Jean Denis Daulé,
- 128—Joseph Larocque,
- 129—Louis Proulx, *senr.*
- 130—Grégoire Chabot,
- 131—Frs. Magloire Turcot,
- 132—François Morin,
- 133—Louis Jacques Casault,
- 134—Frédérick Caron,
- 135—Joseph Elie Lévêque,
- 136—Joseph Beauregard,

MESSIEURS.

137—Etienne Lavoie,	16
138—Denis Marcoux,	162
139—Jean Baptiste Pelletier,	163
140—Michel Forgues,	164
141—Michel Racine,	165
142—Pierre Henri Harkin,	166
143—Charles Edouard Poiré,	167
144—Alexis Bélanger,	168
145—Augustin Beaudry,	169
146—Louis Misaël Archambault,	170
147—Jos. Octave Paré,	171
148—Pierre Lefebvre,	172
149—Antoine Campeau,	173
150—Georges Ant. Belcourt,	174
151—John Brady,	175
152—Joseph Dallaire,	176
153—Hippolyte Moreau,	177
154—Antoine Lebel,	178
155—Georges Ls. Lemoine,	179
156—Didier Paradis,	180
157—Jacq. Janvier Vinet,	181
158—Zéphirin Charest,	182
159—Isaac Desaulniers,	183

MESSIEURS.

- 161--Jean Bte. Chartré,
- 162--John Falvey,
- 163--Irénée Lagorce,
- 164--Denis McReavy,
- 165--Etienne Normandin,
- 166--Jean Bte. Bourassa,
- 167--Thomas Benj. Pelletier,
- 168--Antoine Langlois,
- 169--Louis Alexis Bourret,
- 170--Louis Edouard Bois,
- 171--Pierre Patry,
- 172--Joseph Desautels,
- 173--Jean Bte. Abm. Brouillet,
- 174--Joseph Auclair,
- 175--Ls. Edouard Parant,
- 176--Timothée Filiatrault,
- 177--Guillaume Labbé,
- 178--Charles Tardif,
- 179--Léandre Tourigny,
- 180--Cyprien Lebel,
- 181--Henri Dionne,
- 182--Jean Ed. Darveau,
- 183--Etienne Payment,

MESSIEURS.

184--David Martineau,	207
185--Charles Pouliot,	208
186--Edouard Dufour,	209
187--Thomas Aug. Larouche,	210
188--Elzéar Alex. Taschereau,	211
189--Edouard Horan,	212
190--Narcisse Doucet,	213
191--Clovis Gagnon,	214
192--Félix Bardy,	215
193--Jean Noël Guertin,	216
194--Antoine Fiset,	217
195 --Jean Bte. Côté,	
196--Chs. Olivier Caron,	
197--Augustin Milette,	
198--Jean Bte. Zach. Bolduc,	
199--Michael Griffith,	
200--Jean Bte. Narcisse Olscamps,	
201--Pierre Jérémie Crevier,	
202--Cyprien Tanguay,	
203--Narcisse Beaubien,	
204--Louis Turcot,	
205--Isidore Gravel,	
206--François Pilote,	

MESSIEURS.

- 207—Jos. Pierre Anselme Maurault,
208—Edouard Bélanger,
209—Bernard O'Reilly,
210—Félix Desruisseaux,
211—Jean Bte. Perras, *junr.*
212—Célestin Zéphirin Rousseau,
213—Léon Roy,
214—François Xavier Tessier,
215—Charles François Callixte Morrison,
216—Sévère Hot,
217—Michael Dowling.

